

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 17 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Courçais sous la présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH.

Date de convocation : 11 juin 2026

Délégués en exercice : 31

Délégués présents : 28

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., RONDIER J., ARROYO O., CHEMINET JL., GOMES I., DEMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., PUC F., NAQUET C., MALOCHET P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY-PROVOST N., CALARD JL., LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DE MOURGUES A., LECLERC C., CHARRET T.,

Espace Mosaïque. Validation du plan de financement de la deuxième tranche des travaux

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations antérieures relatives au projet de réhabilitation et d'extension de l'Espace Mosaïque situé à Saint-Martinien ;

Considérant que le projet comprend la rénovation du sous-sol du bâtiment A et l'extension du bâtiment B ;

Considérant que les marchés de travaux ont été attribués ;

Considérant qu'il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel de la deuxième tranche de l'opération ;

Considérant que le coût prévisionnel de cette deuxième tranche s'élève à 524 811,21 € HT ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le plan de financement prévisionnel de la deuxième tranche de l'opération, arrêté comme suit :

Dépenses HT

Nature des dépenses	Montant HT
Travaux	437 388,71 €
Maîtrise d'œuvre	77 692,50 €
Étude de sol	2 780,00 €
Contrôle technique	3 475,00 €
Coordination SPS	3 475,00 €
Total	524 811,21 €

Recettes

Financier	Montant
Conseil départemental de l'Allier	258 200,00 €
Reste à financer (emprunt et/ou autofinancement)	266 611,21 €
Total	524 811,21 €

- ✓ Autorise le Président à solliciter toute subvention complémentaire susceptible de participer au financement de cette opération ;
- ✓ Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la poursuite du projet ;
- ✓ Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Huriel, le 23 juin 2026

Le Président,

Stéphane ABRANOWITCH

